

Période de transition

20 janvier 2009

1er décembre 2010

1er juin 2015

Entrée en application UE du CLP

Substances et mélanges:

système existant;

CLP: optionnel;

Etiquetage: CLP si option choisie

Substances:

CLP: obligatoire*

Sur FDS classif existante et CLP

Mélanges:

système existant

CLP: optionnel

Etiquetage: CLP si option choisie

Après la période de transition, pour substances et mélanges:

CLP obligatoire**

Système existant perd son statut légal

* dérogation jusqu'au 1.12.2012 pour les substances déjà placées sur le marché avt 1.12.2010

** dérogation jusqu'au 1.6.2017 pour les mélanges déjà placés sur le marché avt 1.06.2015